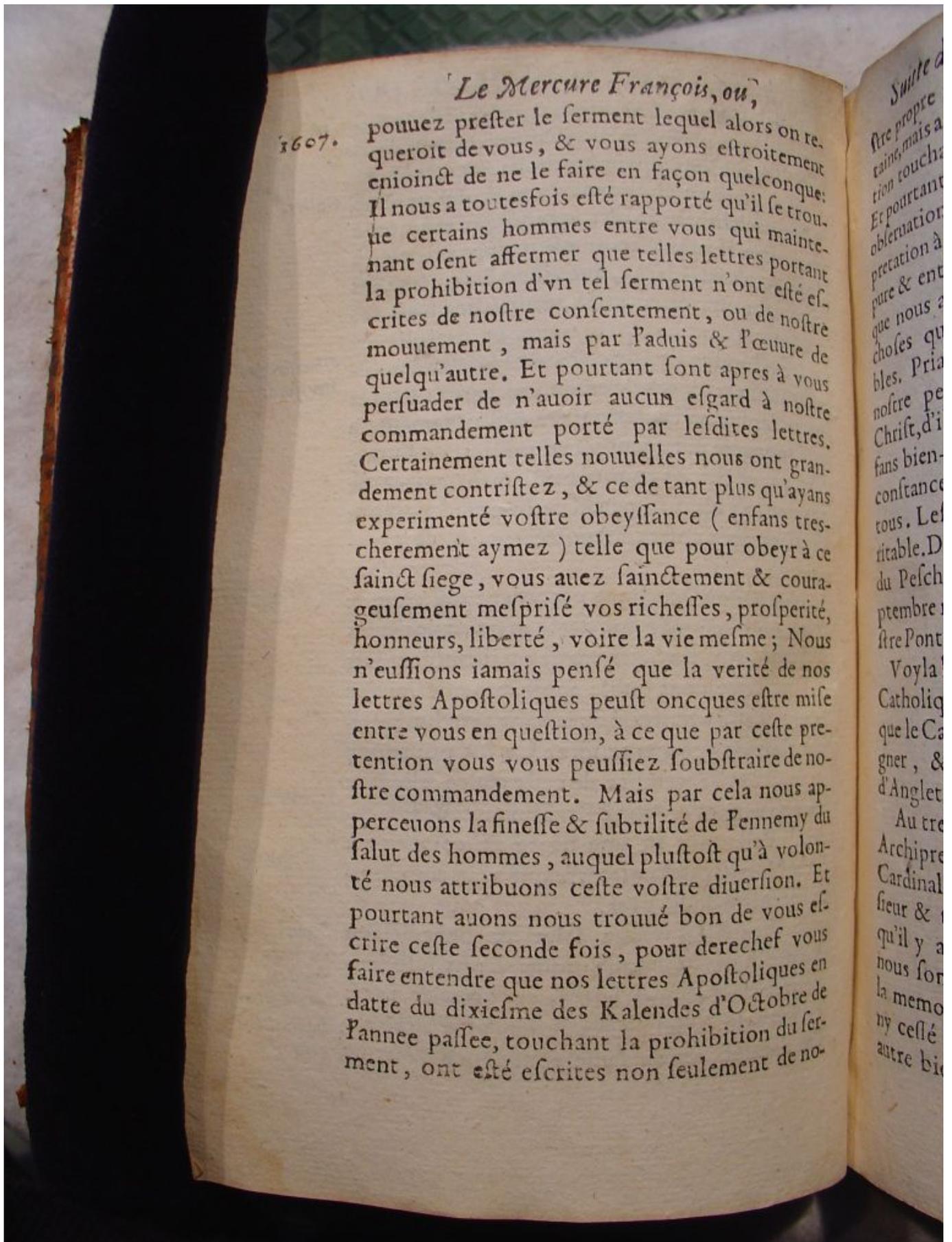


1607_189v.jpg



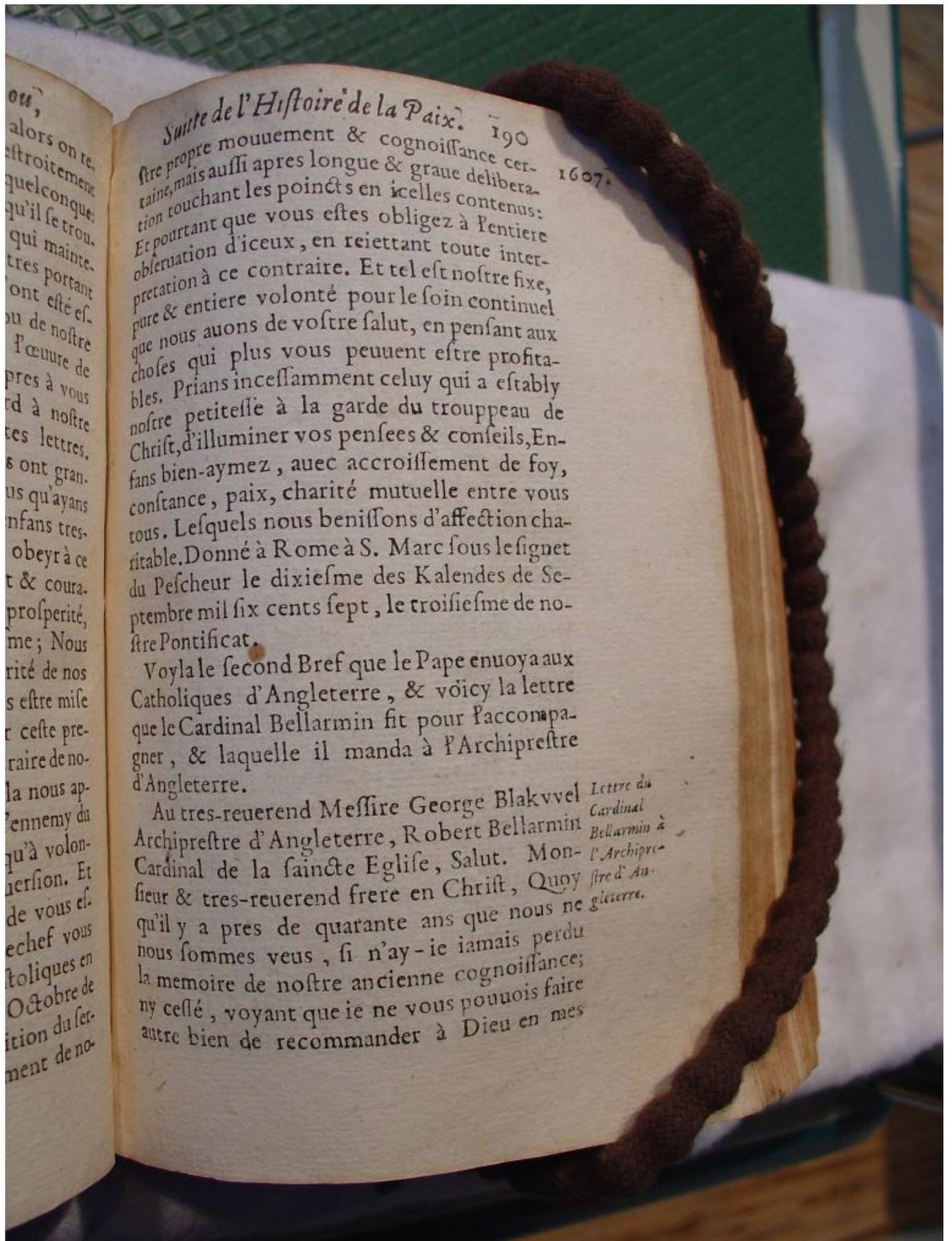
1607.

Le Mercure François, ou,

pouuez prester le serment lequel alors on requeroit de vous, & vous ayons estroitement enjoinct de ne le faire en façon quelconque: Il nous a toutesfois esté rapporté qu'il se trouue certains hommes entre vous qui maintenant osent affermer que telles lettres portant la prohibition d'un tel serment n'ont esté escrites de nostre consentement, ou de nostre mouuement, mais par l'aduis & l'œuure de quelqu'autre. Et pourtant sont apres à vous persuader de n'auoir aucun esgard à nostre commandement porté par lesdites lettres. Certainement telles nouvelles nous ont grandement contristez, & ce de tant plus qu'ayans experimenté vostre obeysance (enfans trescherement aymez) telle que pour obeyr à ce saint siege, vous auez saintement & courageusement mesprisé vos richesses, prosperité, honneurs, liberté, voire la vie mesme; Nous n'eussions iamais pensé que la verité de nos lettres Apostoliques peust oncques estre mise entre vous en question, à ce que par ceste pretention vous vous peussiez soustraire de nostre commandement. Mais par cela nous aperceuons la finesse & subtilité de Pennemy du salut des hommes, auquel plustost qu'à volonté nous attribuons ceste vostre diuersion. Et pourtant auons nous trouué bon de vous escrire ceste seconde fois, pour derechef vous faire entendre que nos lettres Apostoliques en datte du dixiesme des Kalendes d'Octobre de l'année passée, touchant la prohibition du serment, ont esté escrites non seulement de no-

Suite de
estre propre
tain, mais a
tion toucha
Et pourtant
obseruation
pretation à
pure & ent
que nous a
choses qu
bles. Pria
nostre pe
Christ, d'i
fans bien-
constance
tous. Le
ritable. D
du Pesch
ptembre
stre Pont
Voyla
Catholique
que le Ca
gner, &
d'Anglet
Au tre
Archipre
Cardinal
sieur &
qu'il y a
nous son
la memo
ny cessé
autre bi

1607_190r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 190

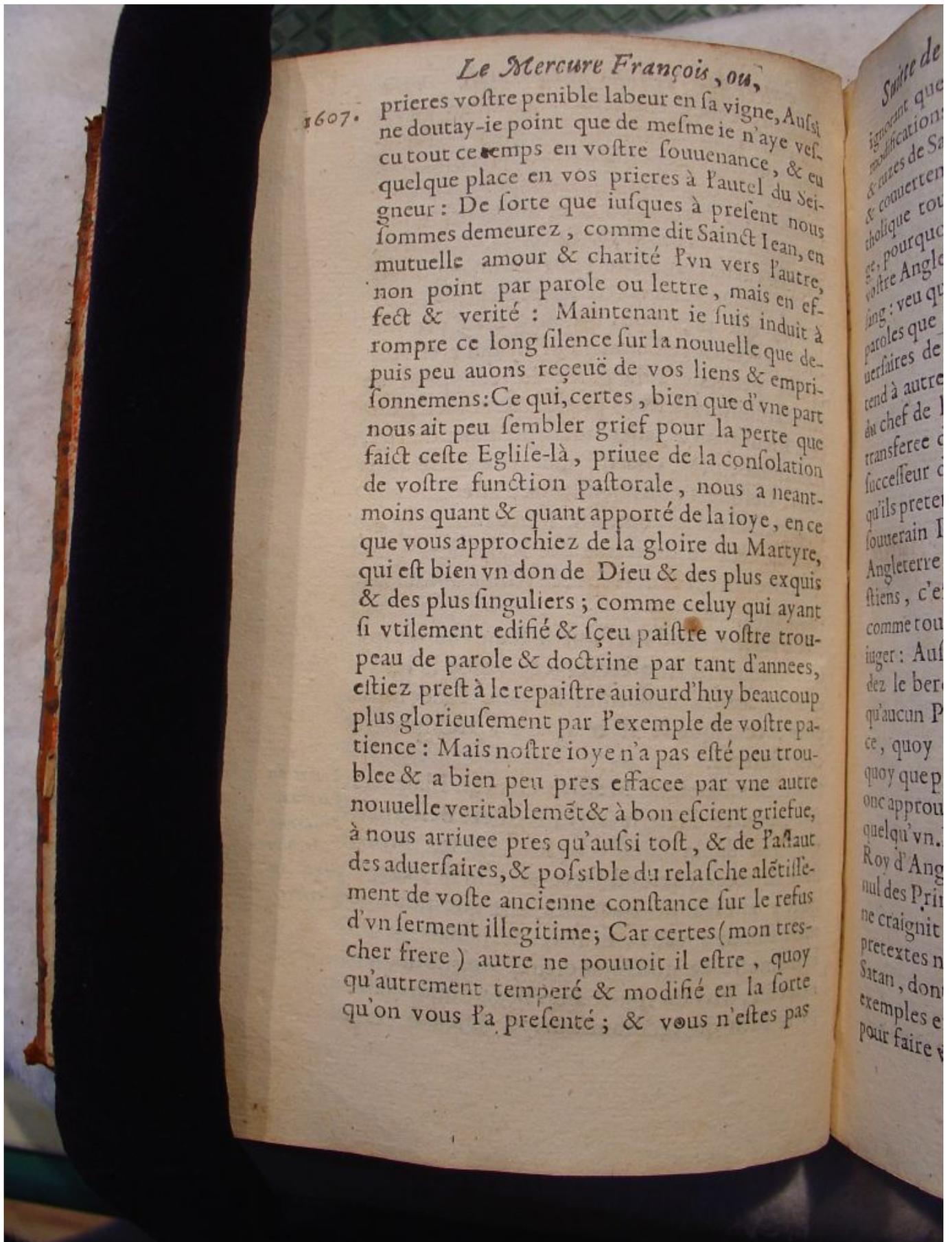
estre propre mouuement & cognoissance certain, mais aussi apres longue & graue deliberation touchant les poincts en icelles contenus: Et pourtant que vous estes obligez à Pentiere obseruation d'iceux, en reiettant toute interpretation à ce contraire. Et tel est nostre fixe, pure & entiere volonté pour le soin continuel que nous auons de vostre salut, en pensant aux choses qui plus vous peuvent estre profitables. Prians incessamment celuy qui a estably nostre petitelle à la garde du troupeau de Christ, d'illuminer vos pensees & conseils, Enfants bien-aymez, avec accroissement de foy, constance, paix, charité mutuelle entre vous tous. Lesquels nous benissons d'affection charitable. Donné à Rome à S. Marc sous le signet du Pescheur le dixiesme des Kalendes de Septembre mil six cents sept, le troisieme de nostre Pontificat.

Voyla le second Bref que le Pape enuoya aux Catholiques d'Angleterre, & voicy la lettre que le Cardinal Bellarmin fit pour l'accompagner, & laquelle il manda à l'Archiprestre d'Angleterre.

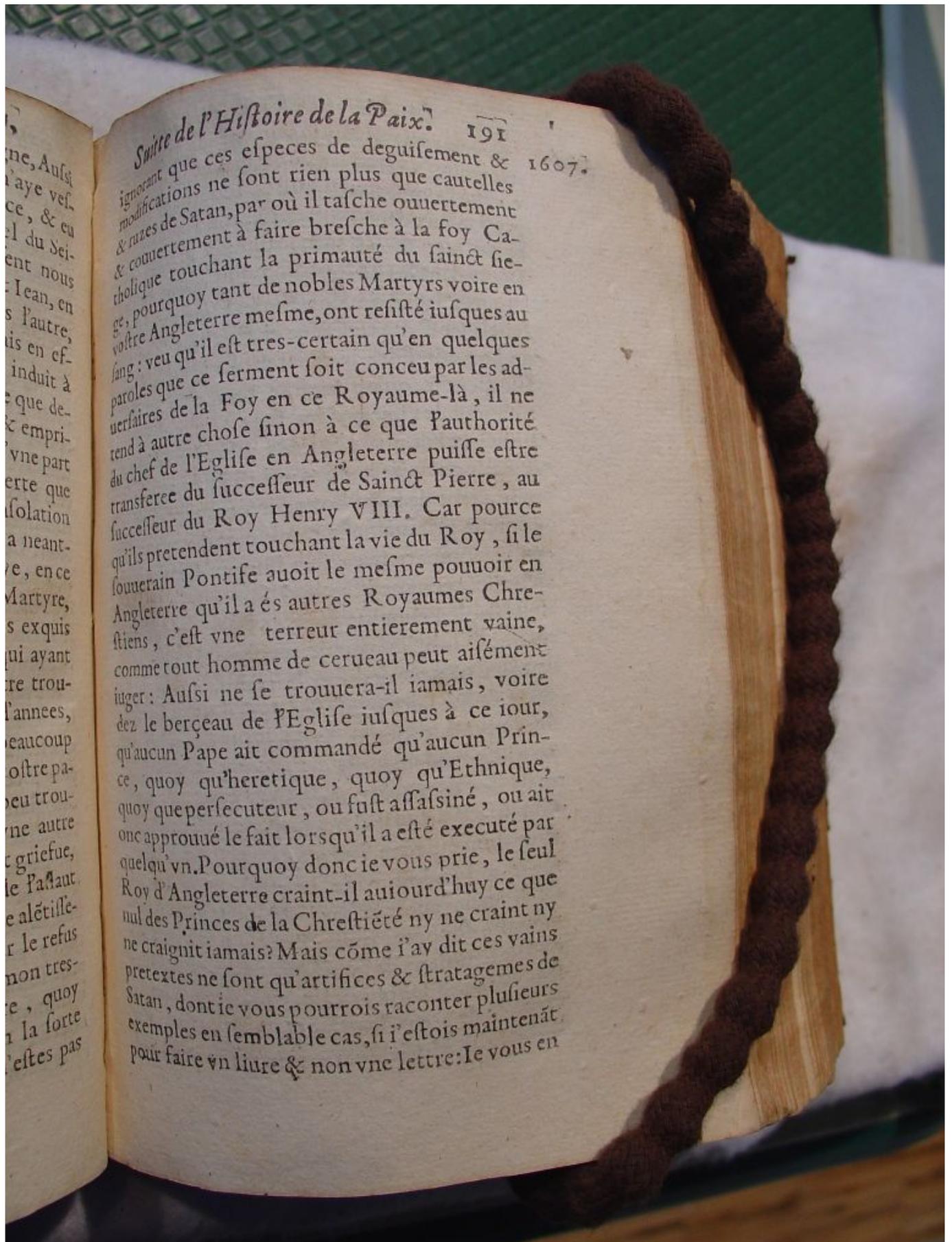
Au tres-reuerend Messire George Blakvvel Archiprestre d'Angleterre, Robert Bellarmin Cardinal de la sainte Eglise, Salut. Monsieur & tres-reuerend frere en Christ, Quoy qu'il y a pres de quarante ans que nous ne nous sommes veus, si n'ay-ie iamais perdu la memoire de nostre ancienne cognoissance; ny cessé, voyant que ie ne vous pouuois faire autre bien de recommander à Dieu en mes

Lettre du Cardinal Bellarmin à l'Archiprestre d'Angleterre.

1607_190v.jpg



1607_191r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix.

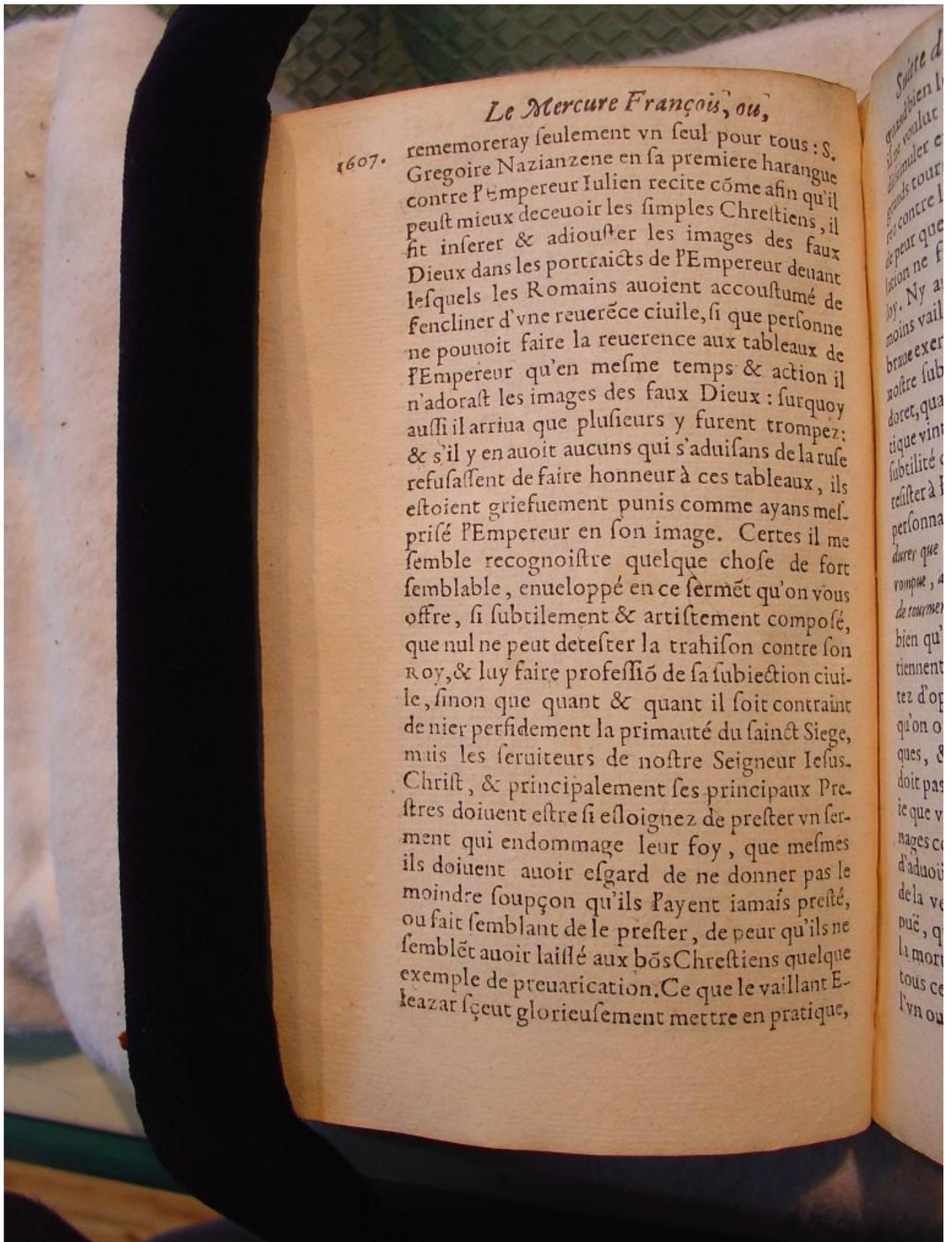
191

1607.

ne, Aussi
à ye ves.
ce, & eu
el du Sei-
ent nous
Jean, en
s l'autre,
is en ef-
induit à
que de-
& empri-
vne part
erte que
solation
a neant-
e, en ce
Martyre,
s exquis
ui ayant
re trou-
l'annees,
eaucoup
ostre pa-
eu trou-
ne autre
c griefue,
le Passaut
e alétisse-
r le refus
non tres-
e, quoy
la forte
estes pas

ignorant que ces especes de deguisement & modifications ne sont rien plus que cautelles & ruzes de Satan, par où il tasche ouvertement & couuertement à faire bresche à la foy Catholique touchant la primauté du sainct siege, pourquoy tant de nobles Martyrs voire en vostre Angleterre mesme, ont resisté iusques au sang: veu qu'il est tres-certain qu'en quelques paroles que ce serment soit conceu par les aduersaires de la Foy en ce Royaume-là, il ne tend à autre chose sinon à ce que l'authorité du chef de l'Eglise en Angleterre puisse estre transferee du successeur de Sainct Pierre, au successeur du Roy Henry VIII. Car pource qu'ils pretendent touchant la vie du Roy, si le souverain Pontife auoit le mesme pouuoir en Angleterre qu'il a és autres Royaumes Chrestiens, c'est vne terreur entierement vaine, comme tout homme de cerueau peut aisément iuger: Aussi ne se trouuera-il iamais, voire dez le berceau de l'Eglise iusques à ce iour, qu'aucun Pape ait commandé qu'aucun Prince, quoy qu'heretique, quoy qu'Ethnique, quoy que persecuteur, ou fust assassiné, ou ait onc approuué le fait lorsqu'il a esté executé par quelqu'un. Pourquoy donc ie vous prie, le seul Roy d'Angleterre craint-il aujourd'huy ce que nul des Princes de la Chrestienté ny ne craint ny ne craignit iamais? Mais cōme i'ay dit ces vains pretextes ne sont qu'artifices & stratagemes de Satan, dont ie vous pourrois raconter plusieurs exemples en semblable cas, si i'estois maintenant pour faire vn liure & non vne lettre: Ie vous en

1607_191v.jpg

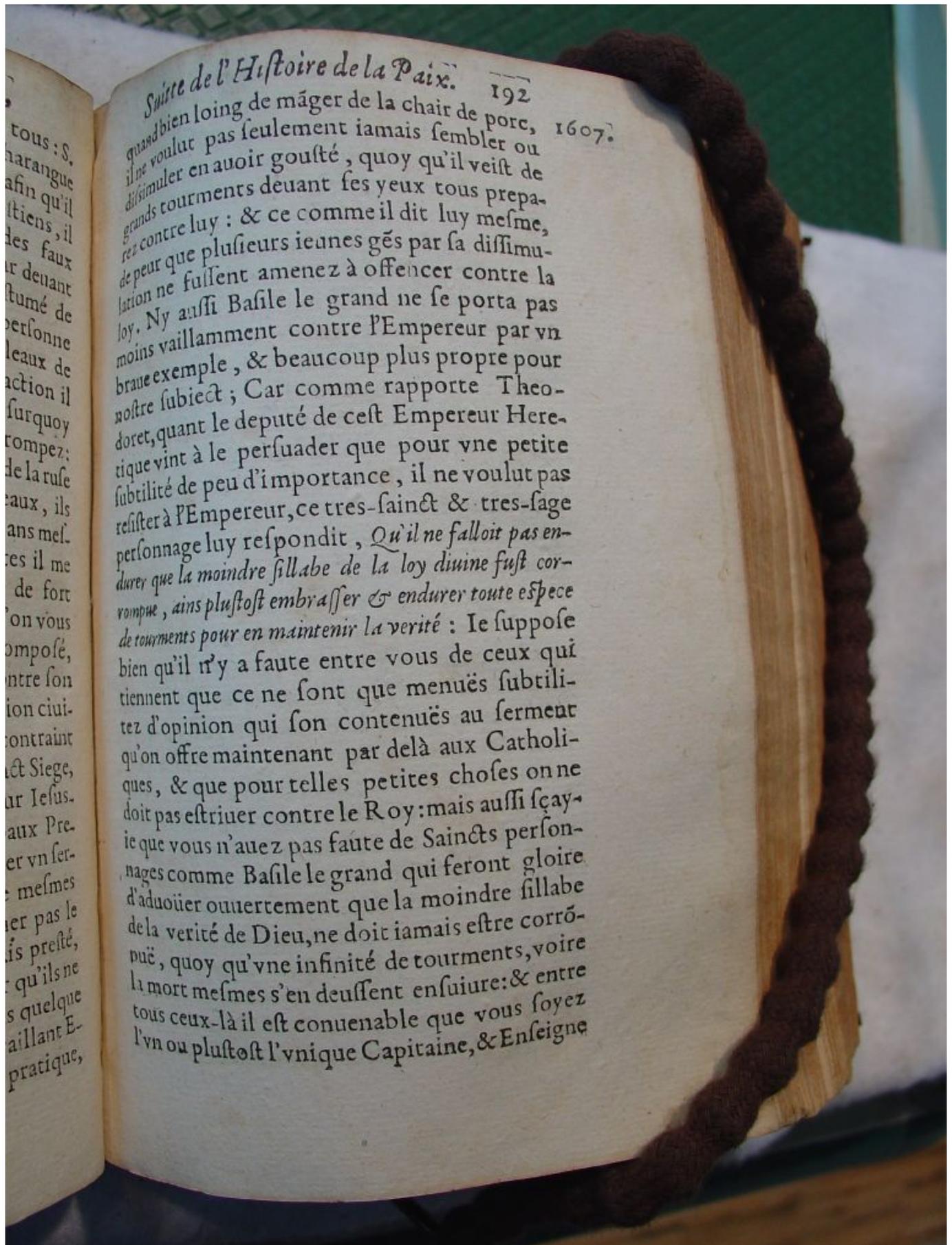


Le Mercure François, ou,

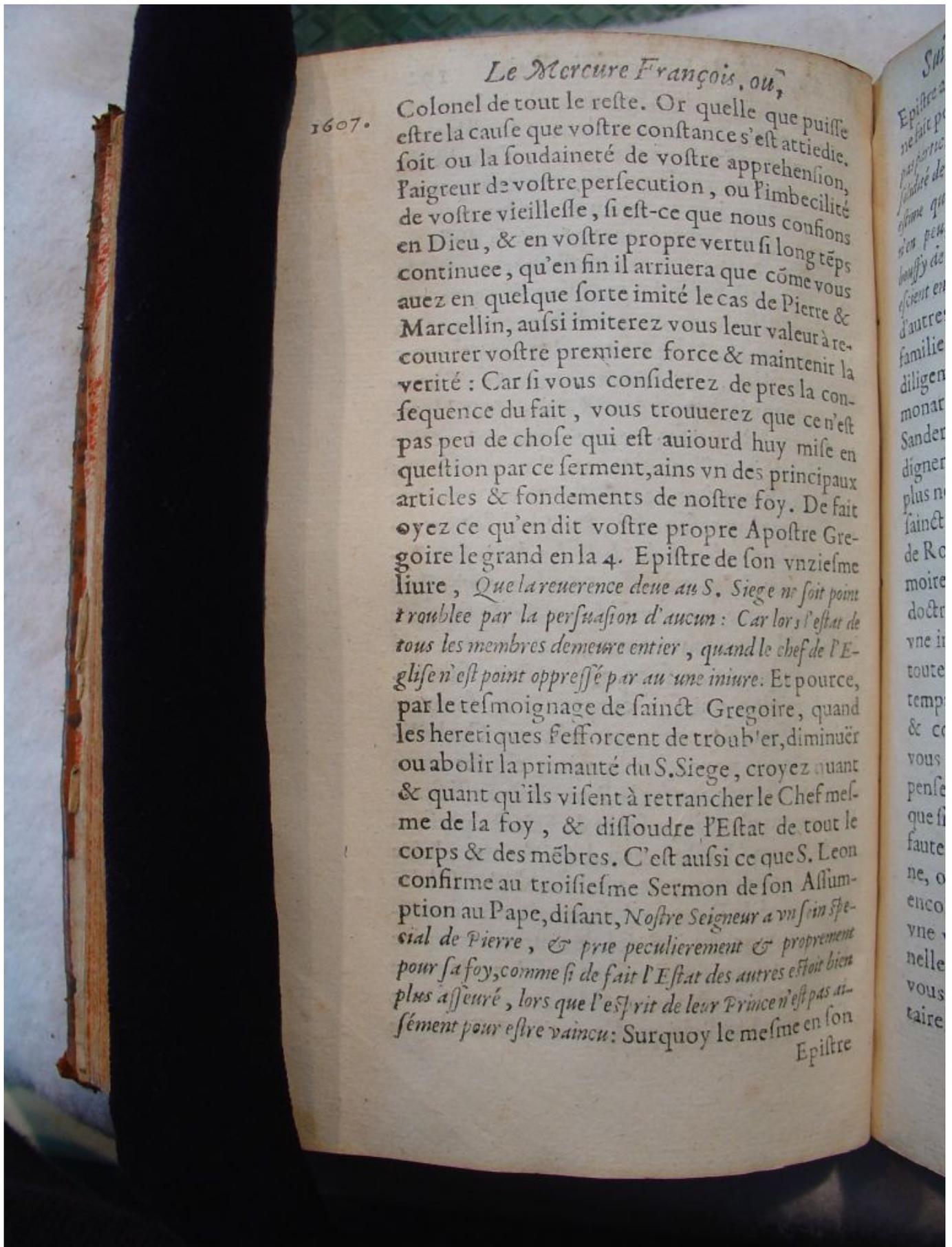
1607.

rememorera y seulement vn seul pour tous : S. Gregoire Nazianzene en sa premiere harangue contre l'Empereur Iulien recite cōme afin qu'il peult mieux deceuoir les simples Chrestiens, il fit inserer & adiouter les images des faux Dieux dans les portraicts de l'Empereur deuant lesquels les Romains auoient accoustumé de fencliner d'vne reuerēce ciuile, si que personne ne pouuoit faire la reuerence aux tableaux de l'Empereur qu'en mesme temps & action il n'adorast les images des faux Dieux : surquoy aussi il arriua que plusieurs y furent trompez : & s'il y en auoit aucuns qui s'aduifans de la ruse refusassent de faire honneur à ces tableaux, ils estoient griefuement punis comme ayans mesprisé l'Empereur en son image. Certes il me semble recognoistre quelque chose de fort semblable, enueloppé en ce sermēt qu'on vous offre, si subtilement & artistement composé, que nul ne peut detester la trahison contre son roy, & luy faire professiō de sa subiection ciuile, sinon que quant & quant il soit contraint de nier perfidement la primauté du saint Siege, mais les seruiteurs de nostre Seigneur Iesus. Christ, & principalement ses principaux Prestres doiuent estre si esloignez de prester vn serment qui endommage leur foy, que mesmes ils doiuent auoir esgard de ne donner pas le moindre soupçon qu'ils l'ayent iamais presté, ou fait semblant de le prester, de peur qu'ils ne semblēt auoir laillé aux bōs Chrestiens quelque exemple de preuarication. Ce que le vaillant Eleazar sçeut glorieusement mettre en pratique,

1607_192r.jpg



1607_192v.jpg

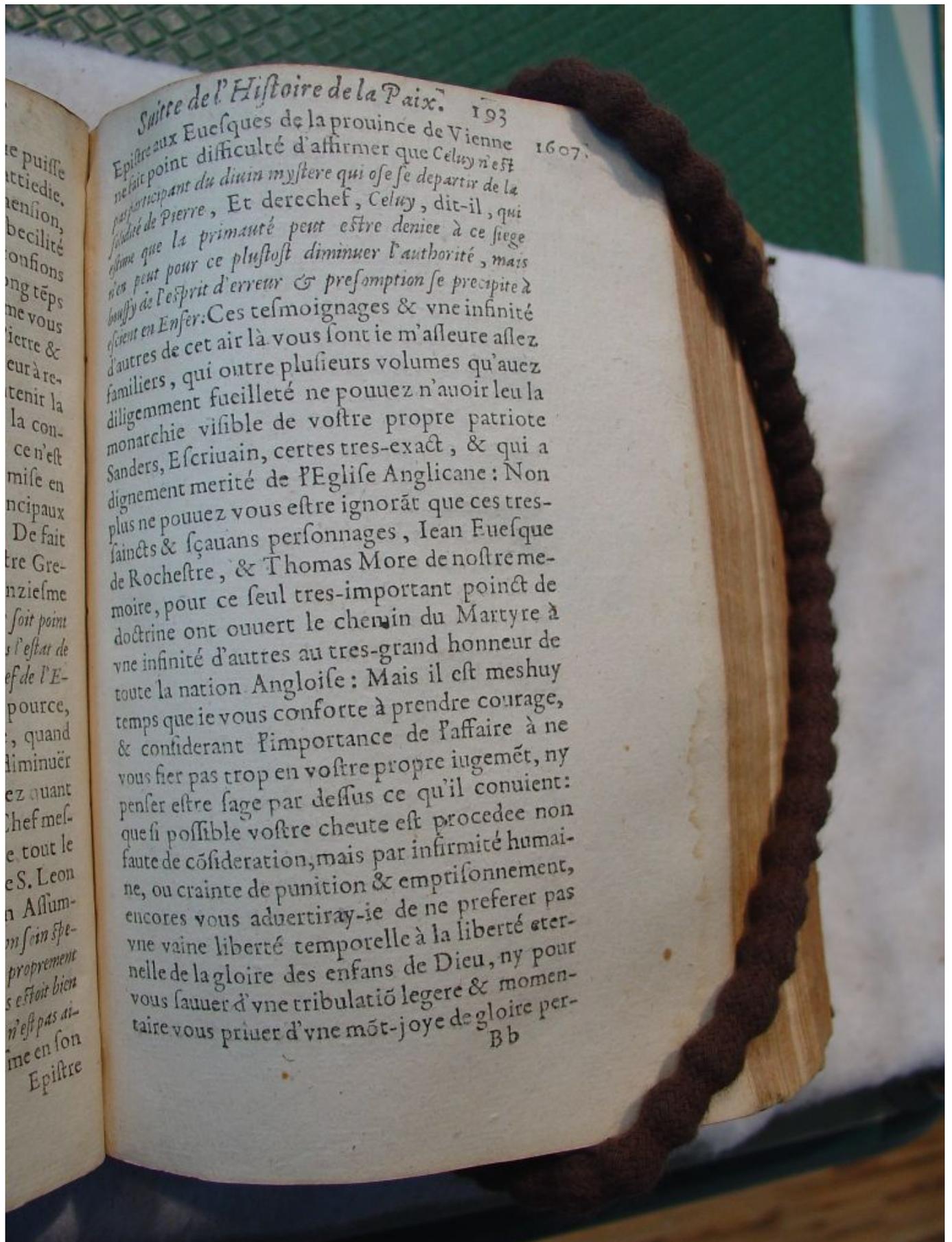


1607.

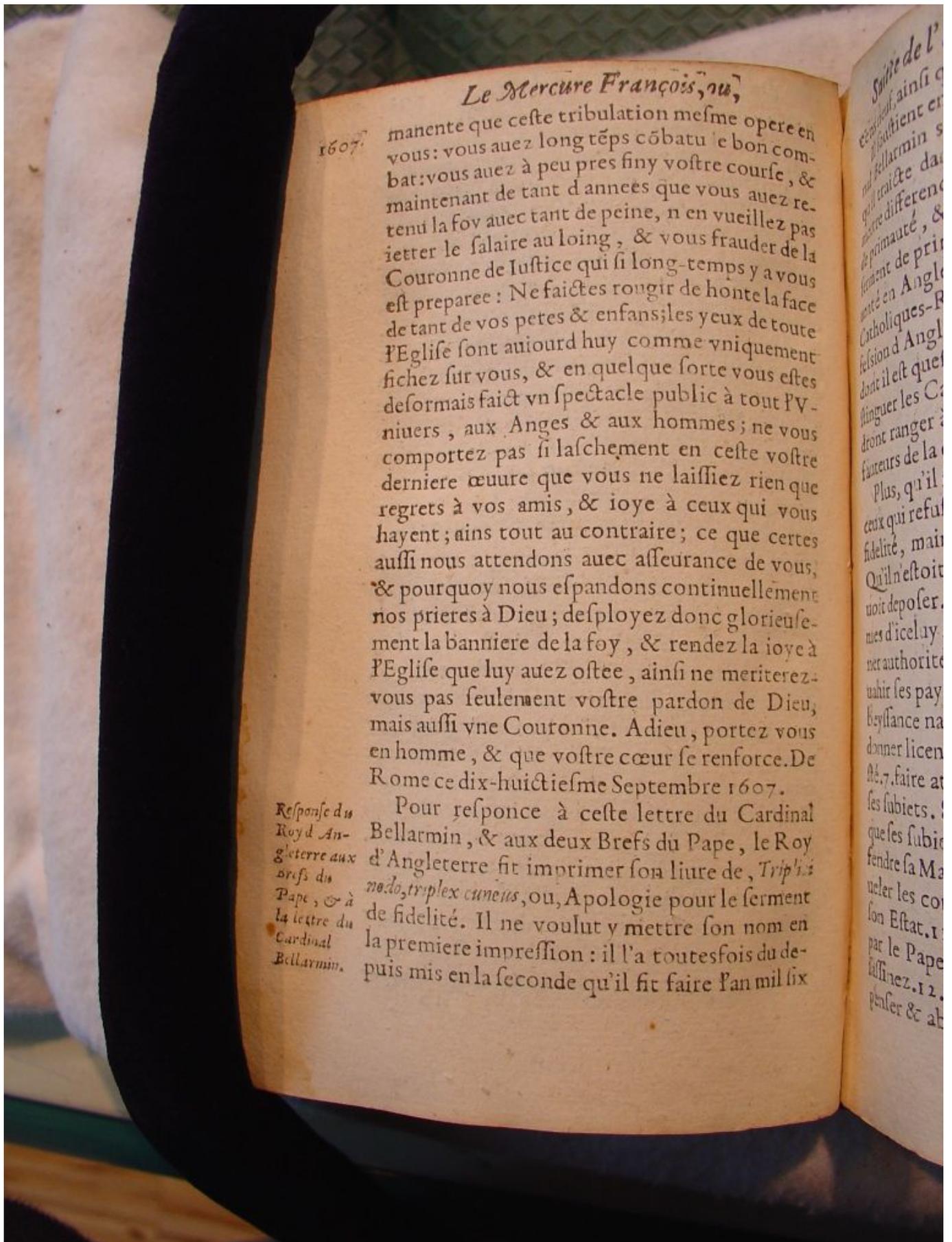
Colonel de tout le reste. Or quelle que puisse
estre la cause que vostre constance s'est attiedie.
foit ou la soudainereté de vostre apprehension,
Paigreur de vostre persecution, ou l'imbecilité
de vostre vicillesse, si est-ce que nous confions
en Dieu, & en vostre propre vertu si long tēps
continuee, qu'en fin il arriuera que cōme vous
auez en quelque sorte imité le cas de Pierre &
Marcellin, aussi imitez vous leur valeur à re-
couurer vostre premiere force & maintenir la
verité : Car si vous considerez de pres la con-
sequence du fait, vous trouuerez que ce n'est
pas peu de chose qui est auiourd huy mise en
question par ce serment, ains vn des principaux
articles & fondemens de nostre foy. De fait
oyez ce qu'en dit vostre propre Apostre Gre-
goire le grand en la 4. Epistre de son vnziēme
liure, *Que la reuerence deue au S. Siege ne soit point
troubee par la persuasion d'aucun : Car lors l'estat de
tous les membres demeure entier, quand le chef de l'E-
glise n'est point oppressé par au une iniure.* Et pource,
par le tesmoignage de saint Gregoire, quand
les heretiques s'efforcent de troub'ler, diminuer
ou abolir la primauté du S. Siege, croyez quant
& quant qu'ils visent à retrancher le Chef mes-
me de la foy, & dissoudre l'Estat de tout le
corps & des mēbres. C'est aussi ce que S. Leon
confirme au troisiēme Sermon de son Assum-
ption au Pape, disant, *Nostre Seigneur a vn sein spe-
cial de Pierre, & prie peculièrement & proprement
pour sa foy, comme si de fait l'Estat des autres estoit bien
plus assēuré, lors que l'esprit de leur Prince n'est pas ai-
sément pour estre vaincu.* Surquoy le mesme en son
Epistre

Sa
Epistre a
ne fait p
pas porre
soudait de
sime qu
s'en peu
lousy de
sient en
d'autre
familie
diligen
monar
Sander
digner
plus n
saint
de Ro
moire
doctr
vne in
toute
temp
& co
vous
pense
que si
faute
ne, o
enco
vne
nelle
vous
taire

1607_193r.jpg



1607_193v.jpg



Responce du
Roy d'An-
gleterre aux
brefs du
Pape, & à
la lettre du
Cardinal
Bellarmin.

Pour responce à ceste lettre du Cardinal Bellarmin, & aux deux Brefs du Pape, le Roy d'Angleterre fit imprimer son liure de, *Triplici nodo, triplex cuneus*, ou, Apologie pour le serment de fidelité. Il ne voulut y mettre son nom en la premiere impression: il l'a toutesfois du depuis mis en la seconde qu'il fit faire l'an mil six

Sainte de l'
ce... ainsi
Bellarmin
qu'il traite da
sacre differenc
de primauté, &
serment de prin
ment en Angl
Catholiques-R
fession d Angl
dont il est que
distinguer les C
deont ranger à
fauteurs de la
Plus, qu'il
ceux qui refus
fidelité, mai
Qu'il n'estoit
uoit deposer.
mes d'iceluy
ner autorite
uahir ses pay
beyssance na
donner licen
de. 7. faire at
ses subiets.
que ses subie
fendre sa Ma
neler les co
son Estat. 1
par le Pape
suffinez. 12.
penser & ab

1607_194r.jpg

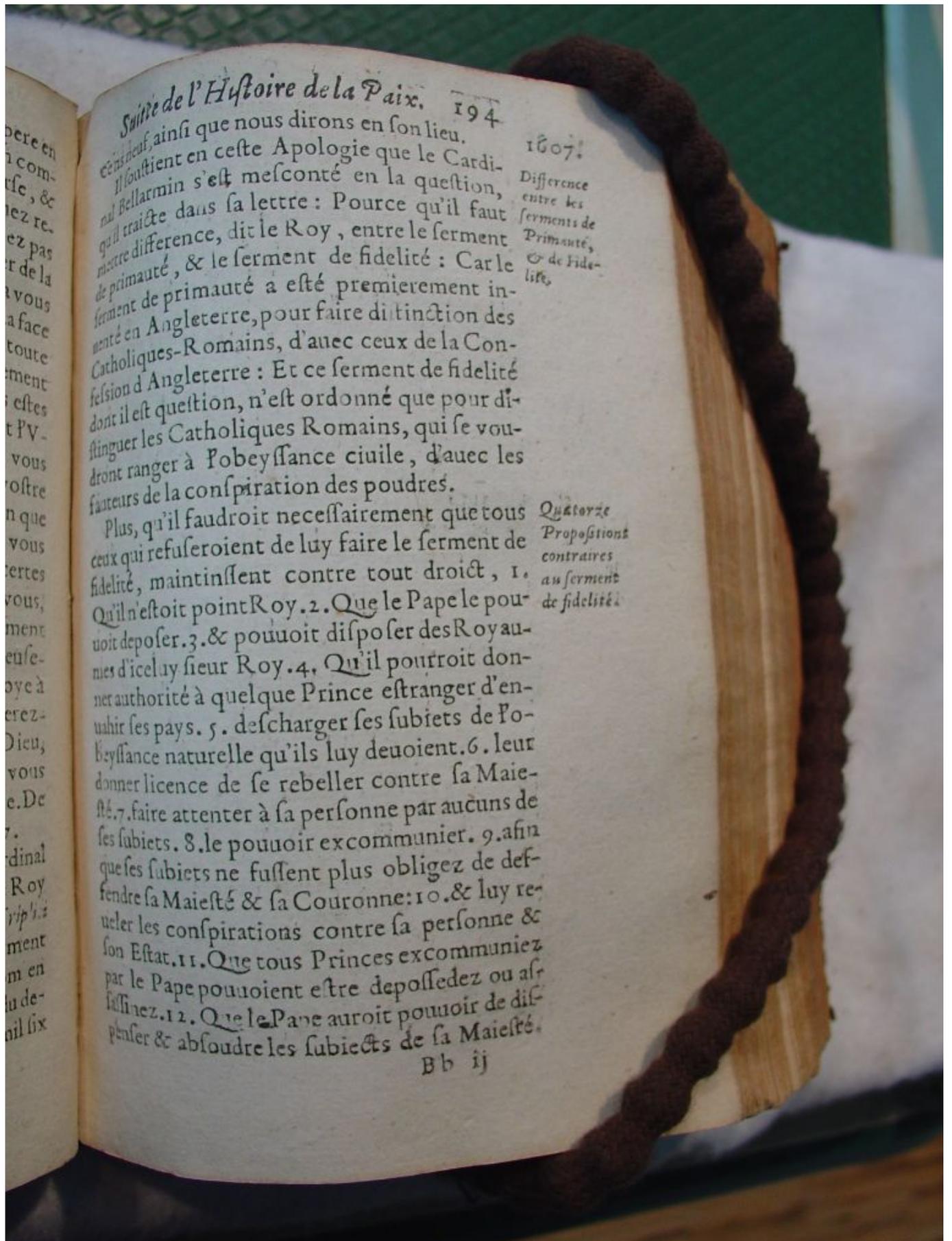


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan